

**Titre du projet :** Projet de piste cyclable dans le village de Labelle

**Nom de la municipalité :** Municipalité de Labelle

**Description du projet :**

La municipalité de Labelle voulait améliorer la sécurité de ses habitant(e)s pratiquant le vélo (surtout les enfants), principalement sur la rue où se situent l'école primaire, les édifices publics et un parc où sont localisées toutes les infrastructures de loisir d'importance. Cette rue, appelée la rue du Collège, était très large, ce qui incitait les automobilistes à dépasser largement la vitesse permise (50 km/h), mais permettait également l'implantation d'une piste cyclable.

La municipalité avait aussi le dessein de connecter le parc linéaire « le P'tit Train du Nord » (tronçon de la voie cyclable « La route verte 2 ») au noyau villageois en traversant le pont et la route provinciale numéro 117 afin d'attirer les touristes cyclistes dans le village de Labelle.

Certaines rues où devait s'implanter le projet étaient trop étroites pour contenir deux voies à sens inverse pour les automobiles, une voie de stationnement et la piste cyclable. Pour permettre son aménagement, certaines portions de rue se sont vues supprimer la voie de stationnement. Par conséquent, il a fallu une certaine période de conscientisation et d'acclimatation pour que les automobilistes ne se stationnent plus dans la piste cyclable. Aujourd'hui les automobilistes s'y sont habitués et le problème est réglé.

La municipalité n'a pu joindre le parc linéaire « le P'tit Train du Nord » au noyau villageois. Une partie de la route et le pont où le projet aurait eu lieu appartiennent au ministère des Transports. Ce dernier n'a pas donné son autorisation à leur utilisation, sous prétexte que les emprises n'étaient pas suffisamment larges. Ce dossier est toujours d'actualité et pourra probablement voir le jour lorsque des travaux de réfection auront lieu sur ces infrastructures routières.

La piste cyclable présentement aménagée est maintenant utilisée par les résident(e)s du secteur, surtout les écoliers(ères) et les enfants utilisant le parc. Cependant, les touristes n'ont pu y avoir accès, étant donné l'avortement du projet de piste cyclable joignant le village au parc linéaire « le P'tit Train du Nord ».

À l'automne 2012, une nouvelle dynamique alimentera le village, suite au projet de réaménagement et de contournement de la route 117. La flotte automobile et les véhicules lourds qui passaient dans le centre-ville par la 117 seront ainsi déplacés à l'extérieur du village. Pour ce qui est de la réfection de la route du centre-ville de Labelle, la municipalité mise sur une approche locale, familiale et touristique. Elle a ainsi procédé au réaménagement de la rue du Collège à la fin de l'été 2011 en y installant la plus grande portion de sa piste cyclable et en revoyant son parcours. Au printemps 2012, les travaux d'aménagement de la nouvelle piste cyclable débuteront. Une planification sur 4 ans de l'agrandissement de la piste cyclable est également au calendrier. Cela aura pour but de boucler le réseau, de desservir plus de territoire, d'encourager la pratique du vélo sur la rue commerçante tout en favorisant une approche de cohabitation entre l'automobile et le vélo et de permettre une liaison entre le village et le parc linéaire « le P'tit Train du Nord ».

En agrandissant et en améliorant le réseau de piste cyclable, le nombre d'utilisateurs augmentera et contribuera au succès du projet. Cela favorisera aussi l'utilisation du vélo comme mode de transport actif.



---

**Région(s)** : Laurentides

**Population** : 2 277 habitants

**Dates de début et de fin du projet** : Juin 2008 à septembre 2008

---

#### **Impacts sociaux**

Le principal impact social de la piste cyclable est l'augmentation de la sécurité des cyclistes, tant au point de vue circulation que stationnement des vélos.

---

#### **Impacts économiques**

Étant donné l'absence préalable de pistes cyclables sur le territoire de Labelle, tous les matériaux nécessaires au projet ont dû être commandés, ce qui a permis à certaines entreprises d'obtenir des contrats. Parmi ces dépenses on compte le lignage de la piste cyclable (4656 \$), la fabrication d'enseignes (1439 \$), l'achat de balises (9966 \$) et l'achat de supports à vélo (9434 \$).

---

**Coût total du projet**

**25 496,76\$**

---

**Recours au(x) programme(s) d'aide financière suivant(s)**

- Pacte rural

**20 684\$**

---

**Personne(s) contact :**

#### **Municipalité**

Municipalité de Labelle

Marc Blaquière

Directeur du service de l'urbanisme

819 681-3371 poste 5007

mblaquiere@municipalite.labelle.qc.ca